

## Les permanences ont lieu dans votre CCI

### **CCI de Troyes et de l'Aube**

Espace Régley – 1 boulevard Charles Baltet – 10000 Troyes  
(à côté du Parc des Expositions – entrée parking rue Jean Leguise)



**Prendre rendez-vous préalablement  
au plus tard la semaine précédant la permanence :**

- en s'inscrivant en ligne sur notre site internet :  
[www.troyes.cci.fr](http://www.troyes.cci.fr)
- ou directement auprès d'Anne SZUBA (Appui aux entreprises)  
Tél. : 03 25 43 70 06  
[innovation@troyes.cci.fr](mailto:innovation@troyes.cci.fr)

## Permanences « Propriété Industrielle »

2<sup>nd</sup> semestre 2019

La **CCI de Troyes et de l'Aube** et la **CNCPI\*** vous proposent des permanences mensuelles sur la **propriété industrielle** ou sur la **propriété intellectuelle**.

- Vous vous posez des questions sur les brevets, les marques, les modèles ?
- Vous voulez savoir ce qu'il faut faire avant de breveter ou de lancer un projet ?
- Vous souhaitez obtenir des renseignements sur les normes et directives ?

**Venez rencontrer gratuitement un Cabinet Conseil agréé par la CNCPI\* en entretien individuel !**

\* *Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle*

## PERMANENCES « PROPRIETE INDUSTRIELLE »

Ces permanences mensuelles sont :

- **réservées** en priorité aux **PME et aux créateurs** d'entreprise
- **personnalisées** avec un conseiller en propriété industrielle
- **sur rendez-vous** et d'une durée de **30 à 45 minutes**
- **gratuites**
- Chaque mois de **14h00 à 17h30** à la **CCI de Troyes et de l'Aube**

### Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre 2019

- **Mercredi 24 juillet 2019**

Expert : Cabinet BLEGER-RHEIN-POUPON

- **Mercredi 18 septembre 2019**

Expert : Cabinet DEBAY

- **Mercredi 16 octobre 2019**

Expert : Cabinet INLEX

- **Mercredi 20 novembre 2019**

Expert : Cabinet BLEGER-RHEIN-POUPON

- **Mercredi 18 décembre 2019**

Expert : Cabinet GUIU - JurisPatent

## PERMANENCES « PROPRIETE INDUSTRIELLE »

### **Vous vous posez des questions sur les brevets, les marques, les modèles :**

Faut-il déposer ? Garder le secret ? En France ? A l'étranger ?  
Peut-on en acquérir ? Combien ça coûte ? Qui peut déposer ?  
Où trouver la documentation ? Comment et pourquoi signer une licence ? Comment rédiger un contrat ?  
Que faire si je suis copié ? Que faire si l'on m'attaque ?  
En contrefaçon ou en concurrence déloyale ?  
La marque que je veux déposer est-elle disponible ?  
Ce que j'ai inventé est-il brevetable ?

### **Vous voulez des renseignements sur les normes et directives :**

Quelles normes dois-je respecter ?  
Où se procurer le texte d'une norme, d'une directive ?  
Sous quel délai, à quel prix ? La norme est-elle d'application obligatoire ?  
Les normes en ma possession sont-elles à jour ?  
Par mon métier, de quels textes de normes dois-je obligatoirement disposer ?

### **Avant de breveter ou de lancer un projet :**

Comment apprécier l'état de l'art existant ? Comment être sûr de ne pas réinventer ce qui existe déjà ? Comment appréhender l'avenir de mon secteur d'activité ? Quelles sont les techniques de veille technologique applicables à mon entreprise ?  
Comment engager une veille structurée ?

**Vous pourrez aborder ces questions au cours de rendez-vous gratuits et personnalisés le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> mercredi du mois.**

Pour tout renseignement :

**Anne SZUBA**

CCI de Troyes et de l'Aube

Tél. 03 25 43 70 06

[innovation@troyes.cci.fr](mailto:innovation@troyes.cci.fr)